



Direction générale
des services

Olonzac, le 22/03/2023

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Vignobles d'Ouest
24 route d'Oupia
34210 Olonzac
Téléphone. 04 67 67 84 60

Affaire suivie par Jordy Stéphane
Références AC-773-PV-167-03-2023

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 177E15 – Aigne

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande du SIAEP du Minervois en date du 21/03/2023, qui va effectuer des travaux de renouvellement canalisation pour le compte de Mairie d'Aigne ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 177E15 du PR 0+750 au PR 1+100 sur la commune d'Aigne, du 23/03/2023 au 28/03/2023 de 08h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Circulation réglée par alternat feux tricolores selon fiche CF24

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise SIAEP du Minervois, représentée par Monsieur Malric Ludovic- 35 route d'Oupia, 34210 Olonzac. (Contact astreinte

24/24, 7J/7J Malric Ludovic, 07 85 92 57 25) sous le contrôle de l'agence technique départementale Vignobles d'Ouest.

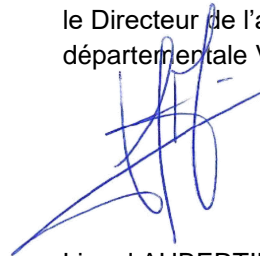
Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Vignobles d'Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Vignobles d'Ouest



Lionel AUBERTIN

Diffusion
Monsieur le Maire d'Aigne
CE Olonzac